

FAQ

1. Qu'est-ce qu'une inscription à l'Université ?

C'est une démarche obligatoire qui se décompose en 2 phases :

L'inscription administrative (IA) vous permet d'obtenir le statut étudiant. Elle est validée après paiement, vérification du dossier et des pièces justificatives déposées sur le web.

L'inscription pédagogique (IP) fait suite à l'inscription administrative. Elle permet de choisir ses options, obtenir son emploi du temps et passer les examens.

L'inscription pédagogique peut s'effectuer en ligne après avoir réglé vos frais d'inscription.

2. Comment télécharger mon attestation CVEC ?

La CVEC est la Contribution Vie Etudiante et de Campus. Elle est obligatoire et permet de financer des projets de vie de campus à destination des étudiants.

Avant l'inscription, les étudiants doivent télécharger l'attestation CVEC en se connectant sur

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

3. Quelles sont les pièces à fournir pour mon inscription ?

Avant l'inscription, les pièces justificatives demandés pour l'inscription sont consultables sur le site internet de l'université en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://www.univ-antilles.fr/pièces-fournir-obligatoirement-inscription-2019-2020>

NB : La liste des pièces à fournir est propre à la situation individuelle elle sera affichée sur le portail de scolarité en ligne après le paiement de l'inscription.

4. Quel est le montant de mon inscription ?

Vous trouverez ci-dessous le montant des frais d'inscriptions :

http://univ-antilles.fr/sites/default/files/medias/tarifs_ua_2021_2022.pdf

5. Quels sont mes identifiants d'inscription ?

Cas n°1 : Vous n'avez jamais été inscrit à l'Université des Antilles :

- Vous êtes Admis à une formation via la plateforme Parcoursup :
Votre identifiant d'inscription est votre numéro de dossier Parcoursup.

Situation n°1 : Votre numéro de dossier Parcoursup est composé de 6 Caractères, votre identifiant devra être saisi comme suit : P210XXXXXX

OU

Situation n°2 : Votre numéro de dossier Parcoursup est composé de 7 Caractères, votre identifiant devra être saisi comme suit : P21XXXXXX

- Vous êtes Admis à une formation via le plateforme ECandidat :
Depuis l'application de candidatures (eCandidat) : votre identifiant d'inscription est votre numéro de dossier de candidature. Vous devez saisir votre numéro de dossier précédé des caractères EC soit un code du type ECXXXXXXXX.

Cliquez sur le lien suivant ; <http://www.univ-antilles.fr/iaprimo>

Cas n°2 : Vous étiez Précédemment inscrit (e) à l'Université des Antilles :

- Réinscription : votre identifiant d'inscription est votre numéro étudiant de l'Université :
- Reprise d'études/Poursuite d'études par validation d'acquis :
Vous êtes Admis à une formation via le plateforme **ECandidat** :
Depuis l'application de candidatures (eCandidat) : votre identifiant d'inscription est votre numéro de dossier de candidature. Vous devez saisir votre numéro de dossier précédé des caractères EC soit un code du type ECXXXXXXXX

Cliquez sur le lien suivant : <http://www.univ-antilles.fr/iareins>

6. Comment régler ses droits d'inscription ?

1) Paiement par carte bancaire

Vous avez la possibilité de régler vos frais d'inscriptions par carte bancaire en cliquant sur le lien suivant : www.univ-antilles.fr/paiement1A

2) Paiement par virement bancaire

L'étudiant devra se présenter au guichet de l'établissement financier teneur de son compte muni des références bancaires de l'agent comptable de l'université des Antilles suivantes :

Référence bancaire	Etablissement	Guichet	N° de Compte	Clé
TRESOR PUBLIC	10071	97100	00001006912	51
IBAN - Identifiant international de compte bancaire				
				BIC
FR76	1007	1971	0000 0010 0691 251	TRPUFRP1

Une fois votre virement effectué, vous devrez adresser au service de scolarité une copie de votre justificatif de virement.

7. Comment obtenir ma carte d'étudiant(e) ?

Après validation de votre inscription :

- Si vous êtes primo-entrant dans l'établissement, vous recevrez un mél qui vous informera de la disponibilité de votre carte au sein du service de scolarité.
- Si vous êtes en réinscription, vous recevrez un mél qui vous demandera de vous présenter au service de scolarité pour obtenir votre nouveau sticker à coller sur votre carte.

8. Comment récupérer mon certificat de scolarité ?

Attention, il ne sera accessible qu'après validation du paiement et de votre dossier d'inscription.

Vous pouvez adresser votre demande au service scolarité de votre formation.

9. Comment effectuer mon inscription pédagogique ?

Vous pourrez réaliser votre inscription pédagogique après avoir réalisé le paiement de vos droits d'inscription.

Les inscriptions pédagogiques se déroulent en ligne :

<http://www.univ-antilles.fr/ipweb>

10. Qu'est-ce qu'un compte SESAME (Services numériques de l'université) et comment l'activer ?

Votre compte SESAME vous permet d'accéder aux services numériques de l'Université des Antilles de façon sécurisée.

Chaque individu dispose de son propre compte SESAME.

Les services numériques institutionnels couvrent des domaines multiples, comme :

- La messagerie électronique,
- L'espace numérique de travail,
- Le réseau wifi
- L'accès aux ressources documentaires,
- L'accès à des données consultables en accès protégé ...

Ci-après, le lien pour activer votre compte SESAME :

<http://www.univ-antilles.fr/charte-numerique>

11. Où puis-je me procurer mes Relevés de notes ?

Une fois que les résultats sont diffusés via votre espace numérique de travail, vous recevrez votre relevé de notes via votre messagerie étudiante :
prenom.nom@etu.univ-antilles.fr

Vous pouvez aussi adresser, par mél, votre demande au service scolarité de votre formation.

12. Dois-je forcément être inscrit(e) à l'Université pour pouvoir suivre les enseignements ?

Oui, l'inscription à l'université est obligatoire pour suivre des cours.

13. Je souhaite contacter un service de l'université par email, comment faire ?

Afin de faciliter les échanges, voici les éléments indispensables à préciser pour toute demande de renseignement par email :

NOM, Prénom, coordonnées valides,

N° étudiant si vous en avez un, Filière d'inscription ou filière souhaitée (exemples : L1 « Économie-gestion »

Description claire de votre problème avec si possible une copie écran,

Règles élémentaires de politesse : commencez votre message par « Bonjour »

14. Comment consulter votre emploi du temps ?

Vous pouvez consulter votre emploi du temps en ligne via votre espace numérique de travail, sur les tableaux d'affichages ou encore sur la page Facebook de votre composante.

15. Comment accéder au restaurant universitaire ?

Votre carte étudiante multiservice est dotée de la technologie IZLY. Elle vous permet d'accéder et de payer les RU et cafétérias.
Plus d'information sur : www.izly.fr

Liste des questions – réponses générales Faculté Roger TOUMSON :

1) Je réside en résidence universitaire située non loin d'un restaurant Crous : puis-je m'y rendre afin de me restaurer ?

- *Les services du CROUS et ceux de l'université sont bien distincts : le CROUS est donc libre d'ouvrir ses restaurants ou pas. Les étudiants y ont accès de plein droit en cas d'ouverture, la question ne se posant pas en cas de fermeture.*

2) Comment puis-je emprunter un ouvrage à la bibliothèque ?

- *Il convient pour cela de réserver les ouvrages que vous aurez préalablement sélectionnés. Ceux-ci seront mis à disposition à une date convenue. Vous recevrez au moment de la rentrée les identifiants vous permettant de vous connecter à la bibliothèque universitaire et surtout à son catalogue.*

3) Je souhaite m'entretenir (en distanciel) avec le Doyen : comment prendre rendez-vous ?

- *Vous pouvez exprimer votre demande par mail directement au Doyen ou via la Responsable Administrative et Financière.*

4) Pourrai-je intégrer mon logement Crous au 1^{er} septembre, malgré les cours en distanciel ?

- *À partir du moment où votre logement est réservé, vous avez la possibilité de l'intégrer, sauf situation exceptionnelle et fermeture des résidences du CROUS.*

5) Comment puis-je prendre contact avec le personnel médico-social de l'Université ?

- *Vous pourrez adresser votre demande à votre Directeur de filière dont les coordonnées vous seront transmises au moment de la rentrée.*